

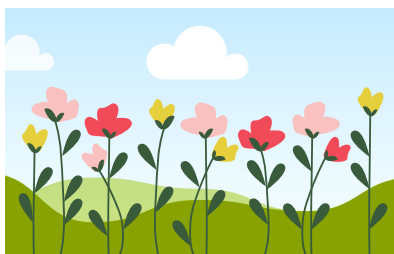
20 juin 2025 - N° 23



BULLETIN MUNICIPAL DE BEINHEIM

Toutes les infos de votre commune

Sommaire



Actualités	2 à 7 et 11
Maison des Aînés	8 et 9
Informations paroissiales	9
Associations	10 et 12 à 15
Pharmacie de garde	16



B E I N H E I M

commune-beinheim.fr

Publication du bulletin municipal

Les administrés sont informés que la publication du bulletin d'information sera suspendue à partir du 04 juillet au 22 août inclus.



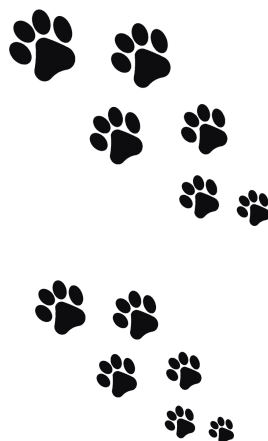
Affichage en mairie

L'arrêté préfectoral du 10 juin 2025 portant réglementation temporaire de la circulation sur le réseau autoroutier départemental, hors agglomération, suite aux travaux de réhabilitation de la chaussée de la RD504-Chantier St VIT, autoroute A35, échangeur n°56-fermeture de bretelle.

Civilité

Les déjections canines occasionnent de réelles nuisances inacceptables pour la collectivité.

Nos écoliers et les autres piétons effectuent tous les jours des trajets au milieu des crottes de chien. Nous faisons appel au bon comportement des propriétaires de chien pour corriger cela, la commune met à disposition des sacs à crottes pour ramasser les déjections des animaux, et ainsi maintenir la propreté des espaces publics.



Le JOB D'ETE, une véritable opportunité !

La période estivale approche et annonce des besoins en renfort au service technique pour l'entretien des espaces verts.

Assidu(e), motivé(e), dynamique et doté(e) d'un sens du service public :

Venez renforcer l'équipe en devenant agents saisonniers !

Profil :

18 ans – permis B obligatoire

Période : du 01 au 30 septembre 2025



Candidatures (lettre + CV) à envoyer par mail à claudia.spielberg@beinheim.fr en indiquant les périodes de disponibilité

Permanence conciliateur de justice

Le conciliateur de justice tient sa prochaine permanence à la mairie de Beinheim le jeudi 17 juillet 2025.



Merci de prendre contact avec le secrétariat au 03.88.53.04.04

La municipalité organise son traditionnel concours des maisons fleuries. Pour participer il faut s'inscrire par le biais du bulletin d'inscription.

Objectif du concours des maisons fleuries

Par ce concours, la municipalité souhaite saluer l'investissement des habitants dans le fleurissement de leur habitation. Il est placé sous le signe des fleurs, des plantes ornementales et aromatiques ainsi que de l'environnement et participe à l'image de la commune.

Les espaces fleuris et jardins devront être visibles de la voie publique.

L'inscription est obligatoire, elle doit nous parvenir **avant le 26 juin**, en la déposant à l'accueil aux heures d'ouverture de la mairie ou en l'envoyant par courrier ou mail : mairie@beinheim.fr

Les catégories

1ère catégorie : Maison avec jardin

2ème catégorie : Maison sans jardin et appartement

3ème catégorie : Hôtel, restaurant, gîte, prestataire en accueil touristique, commerce

4ème catégorie : Ferme, corps de ferme, exploitation viticole en activité

5ème catégorie : Potager fleuri

6ème catégorie : Parc et jardin (public ou privé) ouvert à la visite

Critères de sélection

La sélection des lauréats prendra en compte les critères suivants : l'harmonie des couleurs, la densité du fleurissement, l'originalité, la diversité et le choix des plantes, la répartition du fleurissement sur l'ensemble de la maison ou du jardin, l'entretien général et la propreté.

Palmarès

A l'issue de la visite, un classement sera établi par catégorie. Les lauréats récompensés seront conviés au vin d'honneur du 14 juillet pour la remise des diplômes.





La saison de la baignade de l'Étang de la Chapelle est ouverte à partir du mardi 1er juillet et se clôture le dimanche 31 août 2025.

Horaires d'ouverture pour la saison :

Lundi fermé

Mardi à vendredi de 13h à 20h

Samedi, dimanche et jour férié de 11h à 20h.

Ouvertures exceptionnelles :

lundi 14 juillet et lundi 25 août

Fermetures exceptionnelles :

mardi 15 juillet et vendredi 29 août

Les cartes familiales « baignade » seront refaites à neuf.

Le prix est de 10€ par famille pour la saison.

Pour l'établissement des cartes, il est indispensable d'apporter une photo de la personne qui souhaite se rendre à la baignade. Les anciennes cartes de l'année 2024 devront être rendues à la mairie.

Les cartes familiales seront en vente au secrétariat de la mairie à partir du mardi 17 juin.



L'ALEF (Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation) vous présente ses deux structures d'accueil de la petite enfance sur le Territoire de la Plaine du Rhin :

Le relais Petite Enfance (RPE) La plaine des mômes, fait **le lien entre les différents modes d'accueil** (crèche, assistantes maternelles) et les familles.

Il propose aussi de manière gratuite sur inscription, **des ateliers d'animation parent/enfant/professionnel à Mothern ou Niederroedern**. Vous trouvez régulièrement le programme dans le bulletin municipal.

Les familles peuvent contacter le RPE :

Elsa LESGUILLON-LEBER

Responsable Remplaçante Relais Petite Enfance "Plaine des Mômes"

1 rue de Bellac – 67470 NIEDERROEDERN

06.31.29.18.76.

relaispetiteenfance.plainedurhin@alef.asso.fr

Un mode de garde d'accueil collectif :

La crèche des cigogneaux de Beinheim, **structure publique** qui accueille vos enfants entre 0 et 3 ans. Les tarifs sont calculés en fonction des revenus et du nombre d'enfants de chaque famille. **C'est un service intercommunal pour les habitants de la communauté de communes en priorité.**

Nous avons **une cour et un jardin**. Une cuisinière fait des repas frais et variés tous les jours. Nous sommes 7 professionnelles auprès des enfants.

Nous avons davantage de places disponibles à chaque rentrée scolaire, mais parfois également en cours d'année.

Les familles peuvent bénéficier de renseignements et de pré-inscription en contactant directement la directrice :

Elodie HEINOLD

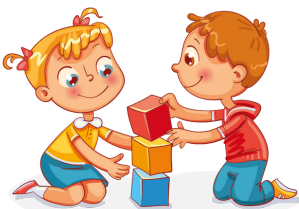
Crèche ALEF Les Cigogneaux

13 rue du Presbytère

67930 Beinheim

03.88.05.29.70

multiaccueil.beinheim@alef.asso.fr



A LA MAISON DES ÂÎNES

AGENDA

Lundi 23 juin

09h30 Bricolage 2,50 €

14h00 Couture 2,50 €

Jeudi 26 juin

10h00 Gymnastique douce 2,50 €

14h00 Chants / Jeux 2,50 €

Mardi 24 juin

Fermeture hebdomadaire

Vendredi 27 juin

09h30 Bricolage 2,50 €

13h30 Peinture avec Xiaoming GE
(sur inscription)

Mercredi 25 juin

12h00 Repas à thème

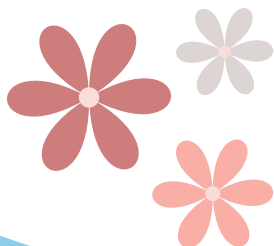
Menu repas à thème

Plat

Waedeles braisés/salade de pommes
de terre

Dessert

Flan au caramel



Merci de réserver

12 rue du presbytère - Tél. 03.88.86.36.56

A LA MAISON DES ÂÎNES



La Maison des Aînés est à la recherche de pots en terre cuite. Si des personnes n'en ont plus l'utilité merci de les déposer à la Maison des Aînés.

INFOS PAROISSIALES

MESSES DU MOIS DE JUIN

Samedi 21 juin

18h00 Sainte Messe à Niederroedern

Dimanche 22 juin

10h00 FÊTE DIEU à EBERBACH



Composteur - SMICTOM

Pour obtenir un composteur, il faut faire la demande sur le site internet du SMICTOM Nord Alsace, via le lien ci-dessous.

cliquez sur « Commande de composteur » et suivre la procédure.

<https://smictom-nord67.com/formulaires/>



Une fois la demande réalisée, un bon de commande permettant de retirer le composteur à la Communautés de Communes sera envoyé à l'utilisateur par courrier.

RCI - OBEISSANCE - ECOLE DE CHIOTS - EDUCATION

Terrain : route du Foyer - 67930 Beinheim

Tel : 06 74 35 38 84

E-mail: muller.tccbeinheim@orange.fr

Adresse internet: <http://www.tcc-beinheim.fr>

Affilié à la Société Canine du Bas-Rhin

Habilitation : 67-HA-1866



Invitation

DEJEUNER «GRILL FESCHT»

Le 29 juin 2025 à partir de 11h30

Au terrain d'entraînement du T.C.C.



Assiette de grillades

Crudités variées à volonté



Dessert + café



Prix du menu: 20€

Assiette enfant (de 6 à 12 ans): 12€

Président: MULLER Franck - 6, Rue du Jasmin - 67480 ROPPENHEIM - Tél.: 03.88.86.34.29

Talon réponse à retourner, au plus tard, le 22 juin 2025.

Mme, M.

souhaite réserver repas à 20€

..... repas à 12€.

- Merci de joindre le règlement à la présente réservation -

M. MULLER Franck
6, Rue du Jasmin
67480 ROPPENHEIM

ou

à déposer au club-house.



**Plonger ou
se baigner,
dans les fleuves
et les canaux,**



**c'est interdit
car c'est
dangereux !**



blocs de béton, pieux
métalliques et rochers



tourbillons et aspirations
à proximité des ouvrages



dérive, courant et
collision avec un bateau

**La baignade
sans risque,
c'est ici** 



#COULEPASTONÉTÉ

VIDE-GRENIER BEINHEIM



BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER du 06 juillet 2025
à retourner avant le 02 juillet 2025

M. François SCHOTT - 25, rue Saint Louis - 67930 BEINHEIM
06 48 78 55 84

Nom – Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

e-mail :

Carte d'identité n° : _____

délivrée le : _____ par : _____

une copie de la carte d'identité recto-verso est à joindre à l'inscription

Ces informations confidentielles sont obligatoires.

Réserve un emplacement de _____ ml (minimum 5 mètres linéaires) ou + par multiple de 5m
au prix de _____ € (2 € / ml) Exemple : 5m ou 10m ou 15m ou 20m etc...

afin de faciliter l'organisation et la mise en place des stands.

Montant à régler lors de la réservation par chèque libellé au nom de :

Société Sportive Beinheim

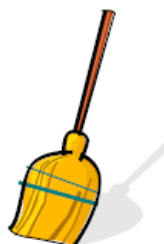
Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et atteste sur l'honneur :

- que l'origine des objets à vendre ou à échanger est régulière
- ne proposer à la vente que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce)
- ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R.321-9 du Code pénal)

Par ailleurs, j'accepte mon inscription dans un registre tenu à la disposition des services de police et de gendarmerie pendant et après la manifestation.

Date :

Signature :



Règlement du Vide-Grenier

Dimanche 6 juillet 2025 de 6H à 18H

1. Le vide grenier est ouvert à tout particulier, proposant à la vente des articles qui n'ont pas été achetés dans le but d'être revendus.
2. Les emplacements (minimum 5 ml) sont à réserver à l'avance par renvoi du bulletin d'inscription ci-joint dûment complété et du paiement correspondant avant le 02 juillet 2025.
Seules les réservations accompagnées du règlement seront garanties.
3. Le prix des emplacements est fixé à 10 € les 5 ml et 10 € de plus par tranche de 5 mètres supplémentaires.
4. Les réservations sont enregistrées, par attribution d'un numéro, au fur et à mesure des inscriptions sans contestation possible.
5. L'installation des stands se fera de 6h à 7h30 ; les places non occupées au-delà de 8h seront, sans avis de l'exposant retardataire, redistribuées.
6. **Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'absence non excusée.**
7. Les exposants sont invités à laisser leurs emplacements propres à l'issue de la manifestation. Tous les déchets et objets invendus seront remportés.
8. La vente de boissons et de denrées alimentaires est exclusivement réservée à l'association organisatrice.
9. L'introduction de substances nocives ou explosives dans l'enceinte de la manifestation est interdite.
10. La vente d'armes blanches ou à percussion ainsi que celle d'animaux vivants y est strictement interdite.
11. L'utilisation de mécanismes dangereux et les manifestations bruyantes sont interdites dans le périmètre de la manifestation.
12. Les animaux doivent être tenus en laisse.
13. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de vol ou de détérioration éventuels sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.

En cas de non-respect de ce règlement l'association organisatrice se réserve le droit de prendre toutes les dispositions qui s'imposent.

Imprimé par les soins de l'association – ne pas jeter sur la voie publique

Règlement déposé en mairie de Beinheim



Fédération des
Maisons des Jeunes
et de la Culture
d'Alsace

Les Péricolaires et l'Animation Jeunesse FDMJC d'Alsace
de la Plaine du Rhin proposent



Tout public

Festi' Famille

les contes



Samedi
28 Juin 2025
Stade de Beinheim
dès 15h00

de 15h à 19h

Village des enfants - Château gonflable
Jeux en bois - Photomaton - Troc livres
Animations - Stand maquillage (payant)
Tours en poneys (payant)

à 15h30 et 16h30

Spéctacle «Les musiciens de Brême»
proposé par la médiathèque de Seltz

à 19h Chant des périscolaires

à 19h15 Concert «Les Anim's» en live

Buvette et restauration

Glaces et crêpes (50 nuances de glaces)

Barbapapa (autofinancement pour les jeunes)

Grillades, tartes flambées

(Société Sportive de Beinheim)



GRATUIT

Communauté de Communes de la Plaine du Rhin
Animation FDMJC d'Alsace
3 rue Principale
67930 BEINHEIM



BEINHEIM

13

JUILLET

ENTRÉE
GRATUITE

GUINGUETTE
OPEN AIR

FEU D'ARTIFICE
A 22H30

ANIMÉE PAR LES

SCHATZI



START 18H00
RESTAURATION
SUR PLACE



EN CAS DE MAUVAIS TEMPS
SALLE POLYVALENTE ET CHAPITEAU

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

Moustiques



Urgences médicales

Des tissus en lin (nouveau dispositif) sont disponibles au secrétariat de la mairie.

Ils sont destinés au traitement des larves de moustiques dans les contenants artificiels en eau (ne pas utiliser en milieu naturel comme mare ou étang).

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche du lieu de résidence, composer le **3237**.

Jusqu'à minuit : pour joindre le médecin de garde, composer le **03.69.55.33.33**.

En cas d'urgence ou après minuit, faire le **15**.



Horaires d'ouverture

Mairie

Lundi - mercredi : 9h à 12h

Mardi - jeudi : 9h à 12h et 16h à 18h

Vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h

Déchèterie

Du mardi au samedi de 9h à 11h45
et de 14h00 à 17h15



B E I N H E I M



19A rue principale - 67930 BEINHEIM



03.88.53.04.04



mairie@beinheim.fr



www.beinheim.fr

